



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Jeudi 28 mars 2019 à 20 heures 45

ORDRE DU JOUR

1. Examen et vote du budget primitif communal 2018.
2. Délibération portant vote des impositions à comprendre dans les rôles de 2018 : impôts directs locaux.
3. Autorisations de programme et crédits de paiement.
4. Subventions aux associations.
5. Redevance d'occupation du domaine public 2019.
6. Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation relative au risque « Santé » 2020-2025.
7. Cœur d'Essonne Agglomération – Avis de la commune relatif au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 arrêté.
8. Cœur d'Essonne Agglomération – Avis de la commune relatif au projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) arrêté.
9. Convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Marolles-en-Hurepoix, et la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération.
10. Mise en place d'un nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) suite aux remarques de la CAF.
11. Désignation des délégués titulaires et suppléants auprès du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau).

.../...

12. Tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste annuelle préparatoire des jurés d'assises.
13. Vœu de soutien à l'« Appel pour un pacte finance-climat européen ».
14. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
15. Compte-rendu des activités de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats.
16. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 22 mars 2019

Le Maire,

Georges JOUBERT